

Date : 2022-06-10	Recommandation : Admission d'un usager avec histoire de test de dépistage antigénique rapide positif (TDAR+) pour l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé (CSL)
<b>MISE EN CONTEXTE</b>	
<p>Dans la situation actuelle de circulation communautaire accrue de la COVID-19, variant Omicron, la disponibilité des tests TAAN a été réduite dans les dernières semaines étant donné le dépassement important des capacités d'analyses des laboratoires du réseau.</p> <p>Selon le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), à partir du 2022-01-05 : toutes les personnes présentant des symptômes comparables à ceux de la COVID-19 sont d'emblée présumées positives et doivent suivre les directives d'isolement ou d'auto surveillance. Les résultats positifs à un TDAR ne nécessitent plus de confirmation avec un test TAAN.</p>	
<b>ÉVALUATION</b>	
<p>Évaluation de 3 éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>TDAR+ dans les 3 derniers mois.</b></li><li>• <b>Histoire de symptômes ou de contact avec cas COVID-19 (+).</b></li><li>• <b>Histoire fiable <u>correspondante</u>.</b></li></ul>	
<b>A) ÉLÉMENT(S) MANQUANT(S) LORS DE L'ÉVALUATION</b>	
<p>Si un des 3 éléments est manquant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Faire un dépistage (TAAN) à l'admission.</li><li>• Placer l'usager en précautions additionnelles « Contact gouttelettes+ avec APR N95 ».</li><li>• Si possible, attendre le résultat de dépistage avant de transférer l'usager sur une unité. Si impossible chambre privée requise hors zone chaude. <u>Ne pas cohorter en attente du résultat de dépistage.</u></li></ul> <p><b>Si résultat (+) du TAAN :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Considérer le cas comme confirmé :<ul style="list-style-type: none"><li>➢ Utiliser la date du test TAAN comme référence pour l'épisode de COVID-19.</li><li>➢ Appliquer l'arbre décisionnel « Cas confirmé » disponible sur le portail.</li></ul></li></ul> <p><b>Si résultat (-) du TAAN :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Considérer l'usager rétabli <sup>A</sup> si histoire de symptômes ou de contact avec cas COVID-19 (+).</li><li>• Considérer la date du TDAR+ ou du début des symptômes donnée par l'usager.</li></ul> <p>S'assurer que l'évaluation médicale du rétablissement soit effectuée et documentée au dossier. L'histoire de TDAR+ et l'histoire de symptômes associés à la COVID-19 ou du contact avec un cas confirmé doivent également être documentées.</p>	

## B) PRÉSENCE DES 3 ÉLÉMENTS LORS DE L'ÉVALUATION

Déterminer si l'usager est rétabli <sup>A</sup> de la COVID-19 (évaluation médicale nécessaire).

- Si rétabli <sup>A</sup> :
  - Pas de dépistage TAAN requis à l'admission ni en cours d'hospitalisation pour 3 mois. Si l'usager devient symptomatique > 2 mois suivant son épisode de COVID-19, l'isoler et le dépister.
  - Les usagers immunosupprimés, complètement asymptomatiques ne requièrent pas de dépistage durant 3 mois.
  - Admettre en zone froide sans précautions additionnelles.
- Si non rétabli :
  - Dépistage TAAN à l'admission.
  - Appliquer l'arbre décisionnel « Cas confirmé » disponible sur le portail.

S'assurer que l'évaluation médicale du rétablissement soit effectuée et documentée au dossier. L'histoire de TDAR+ et l'histoire de symptômes associés à la COVID-19 ou du contact avec un cas confirmé doivent également être documentées.

## RÉFÉRENCES / ANALYSE DE LA SITUATION

- INSPQ. SARS-CoV-2, Mesures de prévention et de contrôle des infections dans les milieux de soins pour un cas avec test de dépistage antigénique rapide positif, Version 1.0.
- MSSS. Ajustement des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) COVID-19 en centre hospitalier, DGAUMIP-038.REV2.
- MSSS. DGSP-021.REV3, Directives sur l'application des recommandations concernant la gestion des cas et des contacts dans la communauté, dans le contexte de la circulation du variant Omicron.

<sup>A</sup>: Usager rétabli : consulter la procédure « Levée des mesures pour les usagers confirmés COVID-19 » de votre secteur.